

Delémont, le 5 juin 2024

Aux clubs de l'AJF

117ème Assemblée des Délégués AJF
- MÉDAILLE DU MÉRITE -

Selon décision de l'Assemblée générale de Reconvilier en 1972, une distinction peut être remise par l'Association Jurassienne de Football aux membres méritants des clubs de l'AJF.

Il a en outre été décidé, lors de l'AD de 1988 à Bévillard, que cette distinction serait accompagnée d'un laissez-passer permettant au récipiendaire d'assister gratuitement aux matches organisés par les clubs affiliés à l'AJF.

Le Comité Central a arrêté les modalités suivantes pour l'obtention de la distinction :


La distinction de membre méritant est décernée aux personnes qui ont eu une activité d'au moins :

1. **10 ans au service de :**
 - l'Association (AJF) comme membre du Comité ou d'une Commission spéciale
 - son club comme Président ou membre d'une Commission
 - l'arbitrage
2. **15 ans au service de :**
 - son club comme membre du Comité ou d'une Commission spéciale

Toute proposition, accompagnée d'une **photo passeport** du membre méritant ainsi qu'un résumé succinct des activités, est à envoyer **jusqu'au 14 juin 2024** à :

WSport Sàrl, Route de Courgenay 21, 2900 Porrentruy

Association Jurassienne de Football



Jacky Borruat
Président



Delphine Donzé
Secrétaire